

Administration générale

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Secrétariat général

**Arrêté du 31 juillet 2013 portant désignation d'emplois éligibles à la nouvelle bonification
indiciaire au sein de la délégation à la sécurité et à la circulation routières**

NOR : DEVK1318468A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le ministre de l'intérieur et le ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie,
Vu le décret n° 2012-771 du 24 mai 2012 relatif aux attributions du ministre de l'intérieur,
notamment l'article 5 ;

Vu l'arrêté du 12 juillet 2010 modifié fixant la répartition de l'enveloppe d'emplois et de points de
nouvelle bonification indiciaire dans les services centraux et assimilés du ministère de l'écologie, de
l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négocia-
tions sur le climat, au titre des 6^e et 7^e tranches de la mise en œuvre du protocole Durafour ;

Vu l'avis du comité technique spécial de la délégation à la sécurité et à la circulation routières en
date du 6 décembre 2012,

Arrêtent :

Article 1^{er}

La liste des emplois éligibles à la nouvelle bonification indiciaire, au titre des 6^e et 7^e tranches de la
mise en œuvre du protocole Durafour au sein de la délégation à la sécurité et à la circulation
routières, est fixée à effet du 1^{er} décembre 2012, conformément à l'annexe au présent arrêté.

Article 2

L'arrêté du 24 avril 2012 portant désignation d'emplois éligibles à la nouvelle bonification indiciaire
au sein de la délégation à la sécurité et à la circulation routières du ministère de l'écologie, du déve-
loppement durable, des transports et du logement est abrogé.

Article 3

Le secrétaire général du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie est
chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur
et au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 31 juillet 2013.

Pour le ministre de l'écologie,
du développement durable
et de l'énergie et par délégation :
Le directeur des ressources humaines,
F. CAZOTTES

Pour le ministre de l'intérieur
et par délégation :
*Le préfet, délégué à la sécurité
et à la circulation routières,*
P. GINEFRI

ANNEXE

ARRÊTÉ DU 31 JUILLET 2013

Liste des emplois éligibles à la nouvelle bonification indiciaire, au titre des 6^e et 7^e tranches de la mise en œuvre du protocole Durafour, au sein de la délégation à la sécurité et à la circulation routières, à effet du 1^{er} décembre 2012

CATÉGORIE	NOMBRE d'emplois attribués	NOMBRE de points attribués	DÉSIGNATION de l'emploi	BUREAU	SERVICE/ sous-direction
A	1	40	Adjoint au secrétaire général	Observatoire national interministériel de sécurité routière	
A	1	36	Chef de bureau	Bureau des politiques et de l'animation locales	Sous-direction de l'action interministérielle
A	1	20	Adjoint au chef de bureau	Bureau des politiques et de l'animation locales	Sous-direction de l'action interministérielle
A	1	36	Chef de bureau	Bureau de la législation et de la réglementation	Sous-direction de l'action interministérielle
A	1	20	Adjoint au chef de bureau	Bureau de la législation et de la réglementation	Sous-direction de l'action interministérielle
A	1	36	Chef de bureau	Bureau des finances	Sous-direction des actions transversales et des ressources
A	1	20	Adjoint au chef du bureau	Bureau des finances	Sous-direction des actions transversales et des ressources
A	1	36	Chef de bureau	Bureau de l'informatique et des réseaux	Sous-direction des actions transversales et des ressources
A	1	20	Adjoint au chef du bureau	Bureau de l'informatique et des réseaux	Sous-direction des actions transversales et des ressources
A	1	36	Chef de bureau	Bureau des ressources humaines et de la logistique	Sous-direction des actions transversales et des ressources
A	1	36	Chef de bureau	Bureau de l'éducation à la conduite et à la sécurité routière	Sous-direction de l'éducation routière
A	1	20	Adjoint au chef de bureau	Bureau de l'éducation à la conduite et à la sécurité routière	Sous-direction de l'éducation routière
A	1	20	Adjoint au chef de bureau	Bureau du permis de conduire	Sous-direction de l'éducation routière

Liste des emplois éligibles à la nouvelle bonification indiciaire, au titre des 6 ^e et 7 ^e tranches de la mise en œuvre du protocole Durafour, au sein de la délégation à la sécurité et à la circulation routières, à effet du 1 ^{er} décembre 2012					
CATÉGORIE	NOMBRE d'emplois attribués	NOMBRE de points attribués	DÉSIGNATION de l'emploi	BUREAU	SERVICE/ sous-direction
A	1	20	Adjoint au chef de bureau – chargée des campagnes et des études	Bureau campagnes nationales et événements	Département de la communication et de l'information
Total A	14	396			
B	1	15	Chargé d'études juridiques	Bureau de la législation et de la réglementation	Sous-direction de l'action inter-ministérielle
B	1	15	Chargé d'études budget	Bureau des finances	Sous-direction des actions transversales et des ressources
B	1	15	Chef du pôle comptabilité	Bureau des finances	Sous-direction des actions transversales et des ressources
B	1	15	Chargé d'études effectifs et régimes indemnitaires	Bureau des ressources humaines et de la logistique	Sous-direction des actions transversales et des ressources
B	1	15	Assistant au chef de la section réglementation technique du permis de conduire	Bureau du permis de conduire	Sous-direction de l'éducation routière
Total B	4	75			
C	1	10	Secrétaire du délégué		Direction
Total C	1	10			
Total A B C	19	481			